

**LA DISSÉMINATION DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA
RÉCONCILIATION AU MALI : UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION
DISCUTÉE**

**THE DISSEMINATION OF THE AGREEMENT FOR PEACE AND
RECONCILIATION IN MALI : A COMMUNICATION CAMPAIGN
DISCUSSED**

Adama KODJO

Institut Universitaire et Technologique de Bamako, Mali

kodjoad@gmail.com

Résumé : En 2012, le Mali a connu une rébellion dans sa partie septentrionale. Cette rébellion à vocation sécessionniste sera vite épaulée par des groupes « djihadistes » faisant perdre au Mali les deux tiers de son territoire. Mise en déroute par leurs alliés « djihadistes », les groupes sécessionnistes disparaissent du territoire réclamé, puis réapparaissent à la faveur des interventions militaires maliennes et françaises contre les occupants. Pour mettre fin aux hostilités, sous l'égide de « la communauté internationale », l'État du Mali et les groupes rebelles signent en 2015 un accord dénommé « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ». Plus de six ans après sa signature, l'application de l'accord n'est pas sans difficulté. Le document est critiqué et rejeté par une grande partie des couches socio-professionnelles (population) du Mali. Pour sensibiliser la population et circonscrire les difficultés d'application de l'accord, les autorités du Mali semblent fonder désormais leur espoir sur la communication. Cette dernière permettra seule aux acteurs de l'accord de relever les défis du moment ? Pour répondre à cette question, nous interrogeons l'efficacité de la théorie et pratique diffusionnistes de la communication dont les autorités maliennes semblent s'inspirer.

Mots-clés : Accord, communication, critiques, diffusionniste, population.

Abstract : In 2012, Mali experienced a rebellion in its northern part. This rebellion with a secessionist vocation will quickly be supported by "jihadist" groups causing Mali to lose two thirds of its territory. Routed by their "jihadist" allies, the secessionist groups disappeared from the claimed territory, then reappeared thanks to Malian and French military interventions against the occupiers. To put an end to the hostilities, under the aegis of "the international community", the State of Mali and the rebel groups signed in 2015 an agreement called "Agreement for peace and reconciliation in Mali resulting from the Algiers process". More than six years after its signature, the application of the agreement is not without difficulty. The document is criticized and rejected by a large part of the socio-professional strata (population) of Mali. To raise public awareness and circumscribe the difficulties of applying the agreement, the authorities of Mali now seem to be basing their hopes on communication. Will the latter alone enable the actors of the agreement to meet the challenges of the moment ? To answer this question, we question the effectiveness of the diffusionist theory and practice of communication from which the Malian authorities seem to draw inspiration.

Keywords : Agreement, communication, critics, diffusionist, population.

Introduction

De son « indépendance » en 1960 à 2012, le Mali a connu une série de rébellions débutant essentiellement dans sa partie septentrionale. La première rébellion date de 1962, tandis que la seconde débute en 1990. L'an 2006 marque la troisième rébellion au Mali. Il faut attendre 2012 pour connaître le quatrième soulèvement dans le Nord du pays contre le pouvoir central. Les différentes crises, exceptées celle de 2012, semblent avoir un dénouement relativement heureux dans une courte durée. Il ne s'agit pas pour nous de faire l'historique des rébellions au Mali. Cependant, le rappel de ces dates permet de mieux cerner le caractère cyclique des luttes armées engagées contre le pouvoir central siégeant à Bamako. De par son caractère spécifique (prise totale des territoires du nord et leur contrôle par des extrémistes religieux, pertes en vie humaine et en matériel), la rébellion de 2012 a fait couler beaucoup d'encre. Engagé dans un processus de dialogue pour circonscrire le conflit 2012, le gouvernement du Mali se fait aider par « la communauté » dite « internationale ». Le processus de dialogue débuté déjà à Ouagadougou en 2013 connaît son summum en Alger par la signature préliminaire d'accord pour la paix entre les différentes parties prenantes (gouvernement du Mali et groupes armés non extrémistes), accompagnées par la médiation internationale.

De sa signature en 2015 jusqu'à aujourd'hui, suscitant beaucoup de critiques et de rejet, l'accord semble telle une épine dans les pieds des signataires du document. Cela se caractérise par les difficultés de son application par les différentes parties, qui s'accusent souvent mutuellement d'entrave au processus pour la paix donnant ainsi l'impression d'un blocage pour l'aboutissement des objectifs assignés dans l'accord. Plus de six ans après sa signature, les débats dans les médias et rejets concernant l'accord sont légion. Pour la dissémination de l'accord, les autorités politiques maliennes se sont intéressées au monde universitaire du pays. Pour ce faire, elles ont initié pour la première fois en décembre 2021 un atelier d'information sur ce document de trente-deux pages. Cet atelier d'information organisé à l'attention des enseignants de tous ordres confondus, des étudiants, nous donne ainsi l'occasion de comprendre à juste titre les enjeux de communication auxquels l'accord est soumis par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La démarche communicationnelle, menée par les uns et les autres, porte à croire que les critiques citoyennes engagées contre l'accord pour la paix et son rejet par des populations locales sont consécutifs à l'ignorance du contenu du document ou de sa mauvaise interprétation. Dans cette situation, la communication constitue à la fois un obstacle et une condition à l'application de l'accord auquel les parties ont adhéré par leurs signatures. Par la communication, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux tentent ainsi de dissiper les critiques et rejets qu'a suscités le document censé unir le pays et le conduire à la paix. Dans ce contexte, nous constatons une confiance presque absolue dans la communication pour pallier les difficultés du moment illustrées par la méfiance, voire le blocage dans l'application intégrale de l'accord pour la paix issu des négociations durant des mois. Côté gouvernemental surtout, le recours à la communication pour l'adhésion des populations à l'accord ou pour démystifier le contenu du document est de mise. L'atelier de dissémination de l'accord illustre ce recours à la communication par les autorités politiques. Dans tous les cas, les campagnes de communications menées pour la dissémination de l'accord ne sont pas

un fait du hasard. Elles résultent en partie du rejet et des critiques ou réserves émises contre certaines parties du contenu de l'accord par des populations superbement ignorées en amont dans le processus de l'élaboration du document. Ce choix en aval de la communication pour aplanir les problèmes auxquelles est confronté l'accord peut-il relever les défis du moment ? L'analyse du processus d'élaboration du document issu des pourparlers d'Alger et la lecture de son contenu aideront à mieux cerner la question et les enjeux auxquels la communication est convoquée par les acteurs dans cette crise consécutive à l'application de l'accord sensé conduire le Mali à la paix. La convocation des travaux d'auteurs tels que Armand et Michèle Mattelart, Missè Missè, Bertrand Cabedoche, Léa Sébastien et Christian Brodhag, Adib Bencherif et les données empiriques liées au rejet de l'accord permettront d'interroger l'efficacité de la pratique communicationnelle proposée par les autorités gouvernementales.

1. La communication: le moule choisi pour aboutir à la paix

La crise multidimensionnelle enregistrée en 2012 au Mali prend sa source dans l'installation latente des groupes armés dans le septentrion du pays (Jacques Fontaine, Addi Lahouari, Ahmed Henni, 2013) et le vide sécuritaire créé par l'intervention occidentale en Lybie. Rappelons que cette crise s'identifie par sa violence, faisant perdre au pouvoir central de Bamako son autorité concernant les régions du nord tombées sous le joug de différents mouvements armés (rebelles Touaregs et djihadistes). Chassés à leur tour du territoire par les « djihadistes », les rebelles Touaregs sécessionnistes font leur apparition à la faveur de l'intervention militaire française et malienne. Pour l'organisation des élections en 2013 et avec l'implication de la « communauté internationale », le Mali obtient un accord avec les groupes rebelles sécessionnistes (accord de Ouagadougou, 2013). Cet accord trouve son prolongement dans celui de 2015 dénommé Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, plus inclusif de par le nombre de groupes armés signataires (Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015).

Plusieurs années après sa signature, l'accord de 2015 peine à avoir une adhésion massive des classes populaires aux noms desquels les signataires du document se disent œuvrer pour le retour de la quiétude dans le pays. Pour obtenir l'adhésion massive des populations et rendre possible l'application du contenu de ce document suscitant rejet et interrogation, les acteurs principaux de l'accord comptent désormais sur la communication. Faisant porter leur espoir sur la communication pour aplanir les incompréhensions suscitées par l'accord d'Alger, ces acteurs érigent tel un bouclier cette technique d'échange. Cette démarche vise à résister aux critiques des citoyens et leaders d'opinions concernant ce document. Ce recours en aval à la communication correspond à une mission messianique pour conjurer ce qui semble être le mauvais sort qu'accompagne l'accord. La communication pourra-t-elle résister à ce poids auquel les différentes parties signataires de l'accord lui font porter pour combler les espoirs? Dans tous les cas, le recours à la communication pour la réussite des actions dans différentes sphères n'est pas nouveau, car son utilisation en aval par les détenteurs des pouvoirs publics à l'attention des masses populaires dans l'application

de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger de 2015 apparaît tel le paradigme diffusionniste où la linéarité de l'information pour le changement est préconisée (Guy Pelachaud, 2008). Cette convocation du paradigme diffusionniste par les acteurs publics dans le processus d'application de l'accord pour la paix suscite des questionnements concernant l'efficacité de ce choix dans l'appropriation du document par les populations.

2. Dissémination de l'accord : un recours au paradigme diffusionniste

Notre objectif n'est pas de faire l'historique du paradigme diffusionniste. Cependant, relater quelques idées concernant ce paradigme permet de comprendre l'efficacité ou non du choix des pouvoirs publics maliens et leur recherche de soutiens à l'international via la communication pour l'appropriation de l'accord de 2015 issu du processus d'Alger. En effet, pour congédier l'échec paradigmatique du développement, au XIX^{ème} siècle (Mattelart, Armand et Michèle, 2004), les modernistes et les diffusionnistes tels Daniel Lerner, Wilbur Schramm et Everett Rogers prônaient le recours à la communication (Missè Missè, 2009). Pour ces auteurs, le faible impact des actions menées pour le développement des pays dits en retard réside dans l'insuffisance de la communication administrée pour la cause (Missè Missè, 2009). Missè Missè, professeur en information et communication, souligne que « la faute principale de ces auteurs est d'avoir pensé ou au moins implicitement cautionné "l'idée que la seule diffusion des innovations dans les pays tiers pouvait y provoquer le "développement" durable, au mépris de nombreuses dynamiques sociales du "dedans et du dehors" ». Le rejet du paradigme diffusionniste par l'auteur camerounais fait suite au constat d'échec de l'idéologie convoquée dans la sphère du changement social. Pour sa part, le professeur français en information et communication, Bertrand Cabedoche invite les auteurs en SIC à une distanciation concernant le paradigme diffusionniste (Bertrand Cabedoche, 2019). L'invite du professeur Cabedoche prend ainsi en compte l'appel des auteurs du colloque international tenu à Douala en avril 2006 (Missè Missè, 2009). Selon Bertrand Cabedoche, les actions de communication n'opérant pas dans un désert de sens, « les significations, qui apparaissent comme "naturelles", ne sont jamais que les significations auxquelles les acteurs se sont progressivement habitués, culturellement, socialement, politiquement, dans leurs cercles d'appartenance», (Bertrand Cabedoche, 2016). C'est pourquoi, pour toute action de communication, Missè Missè et Cabedoche appellent à se référer aux populations pour lesquelles le changement est prôné. Rappelons que l'idéologie diffusionniste repose sur la diffusion linéaire des informations afin d'atteindre les objectifs de changement. Pour avancer dans l'analyse en lien avec notre sujet qu'est l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, nous ne constatons pas de possible accommodation du paradigme diffusionniste par rapport aux attentes citoyennes évoquées çà et là aboutissant au rejet et critiques du document sensé unir les Maliens.

En effet, pour le retour de la quiétude au Mali, nous ne pouvons pas faire d'autre proposition sans prôner la rupture avec la méthode communicationnelle utilisée pour obtenir l'adhésion de masses à un accord signé pour la paix sans consultation préalable des populations à la base. Notons que les préoccupations de ces populations sont

fréquemment ignorées dans les instances de prises de décisions. À la place des prêches de leur haut lieu, les auteurs de l'accord, à notre avis, gagneront en écoute, en crédibilité et en temps, en s'engageant dans un dialogue inclusif dont l'idée centrale serait la négociation, impliquant non seulement toutes les parties au conflit au Mali (groupes armés, autorités gouvernementales, leaders communautaires), mais aussi et surtout les populations à la base. L'implication de ces nouveaux acteurs (leaders communautaires, les populations locales) très souvent ignorés ne pourra-t-elle pas pallier le déficit communicationnel et éviter toute autre prise de position contraire à l'esprit commun adopté pour le retour de la paix dans le pays ? Missè Missè note que « *le déficit de communication ne permet ni d'aplanir les différences d'interprétation, la peur, l'émotion, les perceptions et la tolérance ou le rejet ni d'améliorer l'interface entre les diverses parties prenantes* ». Le dialogue inclusif ne doit pas être une représentation symbolique des populations par des personnes dites « leaders communautaires » ou « société civile ». Dans le processus de dialogue pour la paix engagée à Alger, les populations pour lesquelles la quiétude est recherchée, semblent être symboliquement représentées par des groupes appelés « société civile » ou « groupes armés » dont la légitimité peut être sujet à discussion. Il est souvent reproché à la société civile malienne, par exemple, son manque d'indépendance par rapport aux autorités politiques ou aux bailleurs de fonds. Quant aux groupes armés, ils retrouvent leur légitimité dans le rapport de force incarné par la seule détention d'armes de guerre et de son pouvoir destructeur. Dans ces conditions, l'accord pour la paix négociée à Alger pourrait-il répondre aux attentes de tous les acteurs surtout internes ? Les réponses à la question posée peuvent être différentes selon les représentations sociales interrogées. Cependant, la prise linéaire des décisions profite sans doute aux couches déjà privilégiées de par leurs conditions sociales et professionnelles plutôt qu'aux populations dont les voix se font difficilement entendre (Adib Bencherif, 2018).

3. La négociation inclusive pour la paix : l'ombre occultée des acteurs faibles et absents

Certes, la négociation joue un rôle fondamental dans le règlement de tout conflit (Isabelle Leroux, 2006), mais elle doit se faire dans les règles de l'art en privilégiant les intérêts des masses populaires de tout bord. Dans le processus de négociation pour l'accord de paix et la réconciliation, certains leaders d'opinion et les populations du pays dans son ensemble semblent être ignorés. Cette dernière idée permet d'interroger l'approche de négociation adoptée à Alger pour la cause. Pour leur part, Léa Sébastien et Christian Brodhag notent deux approches philosophiques opposées de la négociation (Léa Sébastien, Christian Brodhag, 2004).

Il s'agit de l'approche compétitive dite distributive ou gagnant-perdant « *privilegiée par la culture occidentale* » où il est question de rapport de force. Cette première approche de négociation est qualifiée négative par les deux chercheurs.

La deuxième approche de négociation est appelée *coopérative* ou *gagnant-gagnant* où les acteurs impliqués dans les échanges prennent en compte les besoins des parties en question. Cette deuxième approche n'est pas sans conséquence, lorsqu'il s'agit de

négociation collective, « *car des attitudes compétitives réapparaissent au moment du partage du gâteau* » (Sébastien Léa, Brodhag Christian, dossier 3/2004, p. 8)

Une mixité entre les deux approches est possible. Cependant, à l'échelle d'un territoire, dans un contexte multi-acteurs tel le cas du Mali, Léa Sébastien et Christian Brodhag préconisent la prise en compte des « *problèmes soulevés par les conflits de valeur morale, et que l'on réfléchisse à la place des acteurs faibles et des acteurs absents.* » La valeur morale est ici assimilée aux représentations sociales, au rapport entre l'homme et son environnement. Sont appelés acteurs faibles, les participants aux négociations dont les choix et les intérêts par manque d'atout s'imposent difficilement. Dans le processus de négociation de l'accord d'Alger, peuvent être appelés acteurs faibles les groupes socio-professionnels dits « société civile ». Les acteurs absents constituent les générations futures ou des personnes physiquement absentes de l'espace de négociation. Peuvent être incarnés les acteurs absents, les populations dont la présence physique n'était pas à l'ordre du jour, mais dont les intérêts devraient être préservés par les parties directement impliquées dans les négociations d'Alger.

La condescendance dans le traitement des problèmes soulevés par les conflits de valeur morale et l'insuffisance dans la prise en compte des intérêts des acteurs faibles et absents lors des négociations semblent être aujourd'hui à l'origine du manque d'adhésion de masse des populations ou de la méfiance citoyenne par rapport à cet accord d'Alger. La condescendance dans le traitement des besoins des populations locales ou nationales est fréquente, tant au niveau national que dans les instances de décisions sous régionales.

Le bras de fer de janvier 2022 entre le Mali et la CEDEAO apparaît comme un saut dans l'inconnu dans le traitement pernicieux des problèmes maliens, voire sous régionaux par cette organisation, qui semble occulter les besoins exprimés par les populations. Ce cas nous permet de comprendre davantage le décalage existant entre les besoins exprimés par les populations locales et les solutions apportées par des décideurs au sein des organisations sous régionales et extra régionales.

Suite aux sanctions prises par la CEDEAO contre les populations maliennes (fermetures de frontières excluant les produits dits de premières nécessités et au transport de carburants), pour non tenue des élections par les autorités de ce pays à la date du 27 Février 2022, l'UE mobilisée par la France dit soutenir les décisions de l'organisation régionale. Contrairement à l'organisation sous régionale et à l'UE, dans son communiqué final du 14 janvier 2022, affirmant son soutien à la CEDEAO, l'UA semble prendre en compte les recommandations des assises nationales organisées par les autorités de transition. Les participants à ces assises ont demandé la prolongation de la transition de six à cinq ans. Dans le point trois de son document, l'organisation continentale dit prendre « *acte des conclusions des Assises nationales de la Refondation, qui ont présenté des recommandations importantes sur les mesures politiques, institutionnelles et sécuritaires vitales pour la paix et la stabilité du Mali* », mais, elle propose seize mois au maximum pour l'organisation des élections au Mali. Les débats menés au sein du conseil de paix et de sécurité de l'UA ne nous intéressent pas, par contre, la prise en compte des aspirations des populations maliennes dans le communiqué de l'organisation continentale semble à notre avis incarner le bon sens. Notons que cette souplesse ou distanciation dans l'appréciation de la situation du Mali par

l'organisation ici souligné ne le met pas à l'abri des critiques souvent formulées contre elle pour ses insuffisances dans la prise en compte des besoins des populations africaines d'une manière générale et des citoyens locaux en particulier. Concernant le Mali, au-delà de la fermeture des frontières, la CEDEAO avait aussi brandi le spectre d'une intervention militaire sur le sol malien en engageant ce que l'organisation appelle « la force en attente de la CEDEAO » pour instaurer la démocratie dans le pays. La question que l'on se pose ici est la suivante : comment une organisation sous régionale qui n'a pas pu mobiliser cette force toujours en attente pour lutter contre un millier de personnes (djihadistes, terroristes, bandits) qui semaient durant des années la peur et la mort au sein des populations maliennes, subitement, pense pouvoir combattre des milliers de citoyens et son armée pour mettre en place un régime démocratique? De toutes les façons, nous ne pouvons pas croire à la possibilité d'une victoire quelconque de ce genre d'expédition armée qui peut être interprétée par la population malienne comme une invasion à laquelle il faudrait résister. Rappelons que cette partie de l'Afrique ne manque pas d'histoire d'invasions et de résistances. La résistance contre l'invasion française du XIX^{ème} siècle en est un exemple. Cette conquête française a été rendue possible avec l'aide des populations précédemment soumises, mais elle n'a pas été faite sans résistance dans ce petit espace sahélien. Quant à la gestion du pouvoir d'après conquête, elle n'a jamais été un lac tranquille pour le colonisateur (Soumaila Sanogo, Amadou Keita, 2019). Dans ce contexte, la menace de recourir à la force brandie par la CEDEAO en 2022 ressemble à une condescendance dans la résolution de la crise malienne débutée en 2012. Rappelons que le Mali est aujourd'hui militairement aidé par la Russie dans sa lutte contre les groupes armés (djihadistes, terroristes, bandits, mercenaires). Le fait d'ignorer ou de minimiser la portée des recommandations des assises nationales de la refondation relève à notre avis d'une question de routine à laquelle l'organisation sous régionale s'est habituée, c'est-à-dire à l'absence de prise en compte des aspirations des populations à la base. Les mesures de punitions prises contre la population et les autorités maliennes qualifiées par certains d'illégitimes, d'illégales et d'inhumaines, car non inscrites dans le régime de sanctions prévues par la CEDEAO elle-même en cas de manquement aux règles démocratique par un État membre, ressemble plus à une rébellion des chefs de l'organisation sous régionale contre un pouvoir en place non favorable, plutôt qu'à une solution à la crise existant depuis 2012. L'historien de l'art, le professeur Oumar Kamara constate que « *rare sont les promesses et les recommandations qui aboutiront, même mues en slogans* (Kamara Oumar, 2019). Sylvie Capitant (Sylvie Capitant, 2008), la directrice adjointe de l'Institut d'études du développement à l'Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne, regrette le recours au « complexe du tailleur » où le client est appelé à s'accommoder au costume et non l'inverse. Pour autant, nous ne voyons pas une possibilité de sortie de crise dans le pays sans la prise en compte des besoins exprimés par les populations elles-mêmes. Certaines personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, tentent toujours de caricaturer les demandes de ces populations ou de s'en approprier la représentation au nom de nombreux citoyens fictifs dont les voix seraient dissonantes par rapport à celles déjà connues du grand public. En tout état de cause, les populations manifestent de plus en plus leur rejet d'être considérées à de simples bêtes électorales pour désigner les dirigeants qui ne prendraient pas en

compte leurs profondes aspirations pour la quiétude et le progrès social. Les différentes manifestations populaires de rue en 2020 à Bamako et à l'intérieur du pays contre le pouvoir central illustre le réveil même latent des citoyens pour demander des comptes aux dirigeants élus. Même si les populations ne sont pas souvent à l'abri de toute instrumentalisation par des forces obscures, elles ont, aujourd'hui, tendance à ne pas se taire face aux différentes dérives (corruption, népotisme, etc.) dans la gestion des affaires publiques, qui les priveraient de leur quiétude.

Des données empiriques, nous retenons que beaucoup de citoyens reprochent à l'accord de concéder plus de faveur aux groupes armés plutôt qu'aux personnes pour lesquelles ils disent négocier. À ces situations de reproches et de suspicion viennent s'ajouter des terminologies utilisées dans l'accord dont les explications ne satisfont ni l'auteur ni l'auditoire.

4. Les terminologies insaisissables

L'accord pour la paix comporte des mots et expressions ne facilitant ni sa compréhension ni son appropriation, par exemple, les mots tels que « équilibre, prioritaire, juste, spécificité etc. » pour qualifier l'attention à accorder aux régions situées dans le nord du pays. Les propos tenus par les acteurs gouvernementaux pour élucider ces mots semblent exsangues de l'exercice auquel ils se soumettent et n'arrivent non plus à lever l'équivoque. Le mot « développement » est constamment utilisé dans le document. Pour autant, le « développement » en tant que processus et idéologie ne fait pas l'unanimité ni dans sa définition théorique ni dans sa conception pratique (Missè Missè, 2009).

Concernant les autorités politiques, les difficultés d'application de l'accord aboutissent à l'utilisation de termes tels que la relecture de l'accord, la révision, l'application intelligente de l'accord, la mise en œuvre intelligente de l'accord. L'utilisation de ces termes ne faisant pas objet d'aucune explication de fond ne rassure non plus l'auditoire sur la crédibilité de la démarche pouvant aboutir à la concrétisation des énoncés. Concernant les groupes armés, l'accord semble être une garantie immuable dont le déplacement d'une virgule apparaît tel un manque à gagner ou une perte de temps. Peu à peu, s'installe une cacophonie déconcertante que l'on tente souvent bon an mal an, de dissimuler à l'aide des pratiques communicationnelles. L'efficacité de ces pratiques communicationnelles est à chercher ailleurs et non nécessairement dans l'adhésion consciente et volontaire des masses, ignorées dans le processus de l'élaboration du document. Par exemple, un responsable gouvernemental, organisateur de la journée d'information sur l'accord, dit de ne pas vouloir faire la promotion du document, mais soutient qu'il s'agit pour son département de faire connaître son contenu au public invité. Dans ce contexte marqué par l'ambiguïté communicationnelle, l'objet de la propagande devient un secret de polichinelle. La population, à qui est proposée l'appropriation du document, continue d'observer les auteurs de l'accord et de critiquer sans se faire réellement entendre par la prise en compte de ses observations. Dans ce cycle de tentative d'explication de l'accord, de critique, voire de rejet, le temps de la découverte du bout du tunnel semble encore lointain. Ainsi, la théâtralisation de l'accord dissimulée dans la communication laisse penser à la mauvaise foi des auteurs de tous les bords. « *Si le temps nous effraie, c'est*

qu'il fait la démonstration, la solution vient derrière» (Albert Camus, 1942, p. 30). À notre avis, pour sortir le peuple malien de l'ornière, les insuffisances attribuées çà et là à l'accord méritent une considération par l'ensemble des auteurs du document. Au lieu d'une concertation mutuelle autour de ses insuffisances en vue de panser les points de désaccords, l'on assiste à des scènes de méfiance entre signataires, d'une part et les populations d'autre part. Pour autant, l'accord dans son article 65 permet aux auteurs d'apporter des modifications au document.

5. Le retour inéluctable à la table de négociation pour la paix

« L'hostilité et la suspicion des élites politiques maliennes, des leaders d'opinion et de la société civile, principalement dans le Sud du pays, sont permanentes à l'endroit de l'Accord d'Alger et de sa mise en œuvre» (Adib Bencherif, 2018).

Plus de six ans après sa signature, pour le moment, l'accord pour la paix dans son application apparaît tel un dogme pour certains et une épine sous les pieds des autorités gouvernementales. Dans cette application de l'accord, les groupes armés comme le gouvernement malien semblent marcher sur des œufs. Aucune partie n'est encore prête à aborder la question épineuse de relecture du document tant chantée en *aparté*, car la procédure normale pour aboutir à cette révision fait encore défaut. Ces jeux interminables d'acteurs centrés sur la communication apparaissent telle une démarche pédagogique sans fin ou une fuite en avant pour occulter la demande des masses populaires. Nous n'avons pas la prétention de porter un jugement pour dire que l'accord est bon ou mauvais. Cependant, les difficultés d'application de l'accord critiqué, voire son rejet par des couches socio-professionnelles du pays, laissent penser que ce document comporte des insuffisances que la propagande gouvernementale ne peut combler. Dans ces conditions, pour l'application du contenu du document et pour la paix, une consultation tous azimuts entre auteurs de l'accord concernant les points faisant objet de critiques et de rejet semble inévitable. En sautant dans les règles de l'art le verrou dogmatique formé autour de l'accord, les acteurs ont plus à gagner qu'à perdre. Autrement dit, dans le respect des textes, les auteurs de l'accord pour la paix sont invités à un sursaut consensuel pouvant faire taire les critiques assourdissantes et le rejet du document par un nombre non négligeable des masses populaires. Une autre issue différente de cette dernière idée ne peut longtemps éloigner le pays du *statu quo* souvent observé dans l'application du document. Le *statu quo* longtemps maintenu est susceptible d'illustrer l'inefficacité des acteurs impliqués dans l'application de l'accord, leur mauvaise volonté à consentir à des efforts pour la paix. Le tohu-bohu auquel l'on assiste souvent dans la mise en œuvre de l'accord que les acteurs tentent de dissimuler dans la communication n'influence-t-il pas la crédibilité du document et de ses auteurs ? Or, la crédibilité apparaît telle une équation *sine qua non* pour que les auteurs de l'accord continuent de bénéficier de l'écoute, du respect des populations (Marc-François Bernier, 2004), et puissent ouvrir l'espoir en des jours meilleurs. Pour le moment, seul cet espoir consolidé par une implication directe sans méfiance réciproque des parties pour une révision consensuelle pourrait donner à l'accord tout son sens d'être (quiétude sociale). La relecture du document tant chantée par les représentants gouvernementaux dans les médias et ateliers n'aura du sens que dans la prise en compte des préoccupations des forces à l'intérieur du pays. Et ce n'est pas une

communication de masse que certains acteurs tentent d'instrumentaliser qui permettra d'effectuer le travail de fond aboutissant à une relecture des parties incriminées de l'accord. « *La voie de sortie de crise est probablement l'approche participative véritable* » (Missè, Missè, 2009). Dès lors, seule la sincérité des acteurs guidés par leur bonne foi permettra de briser le mur de la méfiance et transcender les différents et non cette méthode communicationnelle pratiquée en aval du processus, qui au lieu de susciter l'adhésion populaire en faveur de l'accord pour la paix, produit l'effet contraire en atomisant les positions des couches initialement favorables au document.

Conclusion

L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali résulte d'une volonté commune des signataires à œuvrer pour le retour de la quiétude sociale sur l'ensemble du territoire national. Plus de six ans après sa signature, l'accord se heurte à de fortes résistances pour la plupart des couches socio-professionnelles ne se reconnaissant pas entre les lignes du document. Cette résistance n'illustre-t-elle pas les insuffisances du document que certains acteurs gouvernementaux tentent de dissimuler dans la communication ? Les raisons du rejet et des critiques du document sont à chercher dans le processus d'élaboration de l'accord où les préoccupations des acteurs faibles (populations) et absents (futurs générations) n'ont pas été suffisamment prises en compte. Dès cet instant, l'application du contenu du document n'est pas sans difficulté dans un Mali vaste (territorialement) et pluriel (multiethnique). Pour avancer davantage vers la paix aboutissant à la quiétude sociale dans le pays, la communication gouvernementale adoptée pour la dissémination de l'accord semble montrer toutes ses limites, car les voix dissonantes concernant ce document ne faiblissent pas. Dans ce contexte de presque quasi blocage dans l'application de l'accord, n'est-il pas temps d'engager une autre réflexion sincère entre initiateurs et auteurs de l'accord en vue d'aplanir les points de discorde que la propagande gouvernementale à elle seule ne pourra résorber ? À défaut de cette réflexion, l'accord ne risque-t-il pas de se retrouver dans les tiroirs ? Ce dernier questionnement à notre sens n'est nullement le souhait des principaux acteurs, signataires du document.

Quelle que soit sa qualité, un accord ne peut être à l'abri de grincement de dents ou de critiques. Cependant, les effets de ces critiques peuvent être réduits lorsque les préoccupations des acteurs faibles et absents ne sont pas ignorées, ni en amont, ni en aval du processus de sortie de crise.

Références bibliographiques

1. Ouvrages

- BERNIER Marc-François, (2004), *Éthique et déontologie du journalisme*, Édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 5.
- CAMUS Albert, (1942), *le mythe de Sisyphe*, nouvelle édition augmentée d'une étude sur Franz Kafka, Paris, Gallimard, p.30.
- MATTELART Armand, MATTELART Michèle, (2004), *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, p. 3.
- SANOOGO Soumaila, KEITA Amadou, (2019), *Histoire contemporaine du Mali, contribution à la redécouverte de la dynamique de construction de l'État-nation*, sous la coordination de KONATÉ Doulaye, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, p. 60-63.

2. Articles scientifiques

- BENCHERIF, Adib, (2018), « Le Mali post "Accord d'Alger": une période intérimaire entre conflits et négociations ». *Politique africaine*, 150, 179-201. <https://doi.org/10.3917/polaf.150.0179>
- CABEDOCHÉ Bertrand, (2016), « Communication Internationale et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, GRESEC, <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2016-2-page-55.htm>, article mis en ligne en Octobre 2016.
- CAPITANT Sylvie, (2008), « La radio en Afrique de l'Ouest, un « média carrefour » sous-estimé ? L'exemple du Burkina Faso », *Réseaux*, vol. 150, n° 4, p. 192, consulté le 12 février 2022.
- FONTAINE Jacques, LAHOUARI Addi, HENNI Ahmed, « Crise malienne : quelques clés pour comprendre », *Confluences Méditerranée*, 2013/2 (N° 85), p. 191-207. DOI : 10.3917/come.085.0191. URL : <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-2-page-191.htm>, consulté le 18 mars 2022.
- KAMARA Oumar, (2019), « Lieux de diffusion et de promotion des arts comme tentative d'accommodation aux enjeux des industries créatives au Mali, la culture de l'innovation, une identité des industries créatives », *Toussour*, Bamako, Institut culturel afro-arabe, n°4, p. 11.
- LEROUX Isabelle, (2006), « Gouvernance territoriale et jeux de négociation: Pour une grille d'analyse fondée sur le paradigme stratégique », *Négociations*, 2 n°6, p. 83-98, <https://doi.org/10.3917/neg.006.98>, consulté le 10 janvier 2022.
- MISSÈ Missè, (2009), « La communication stratégique : de l'appui au développement à la promotion du changement social : une communication de connivence ? »,

Les Enjeux de l'Information et de la communication [En ligne], mis en ligne le 16 avril 2009, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2009-supplement/pdf/Actes%20de%20Douala-Misse-pp14-35.html>, p. 24, consulté le 21 décembre 2022.

PELACHAUD Guy, (2008), « Jean-Paul LAFRANCE, Anne-Marie LAULAN et Carmen RICO DE SOTELO (dir.), Place et rôle de la communication dans le développement international », Communication, mis en ligne le 12 septembre 2013, Vol. 26/2, consulté le 11 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/communication/515> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.515>

SÉBASTIEN Léa, BRODHAG Christian, (2004), « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », Développement durable et territoires, dossier 3, p. 4.

3. Rapports, autres textes et documents:

Accord de Ouagadougou : texte intégral,

<https://www.justiceinfo.net/media/k2/attachments/Mali/Accord-Ouagadougou.pdf>, consulté le 5 avril 2022.

ATALLAH Rudolph, (2013), La révolte des Touaregs et le coup d'État au Mali, https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPI_French/journals_F/Volume-04_Issue-1/atallah_f.pdf, consulté le 16 mars 2022.

Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 1057^{ème} réunion, Addis-Abeba, Éthiopie, 14 janvier 2022.

NORMAND Nicolas, (2021), *Mali : peut-on encore sauver l'accord d'Alger?* https://www.lepoint.fr/afrique/mali-peut-on-encore-sauver-l-accord-d-alger-13-04-2021-2422004_3826.php, consulté le 28 mars 2022..